



République française

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE –
DÉBIT DE BOISSONS**

Arrêté n°06.2024

Le maire de la Commune de **VAUDREUILLE (31250)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8,

Vu les articles L3321-1, L3332-1, L3332-3, L3332-6, L3334-1 et L3334-2 du Code de la santé publique,

Vu l'arrêté préfectoral sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L3335-4 du Code de la santé Publique,

Vu la demande en date du 05/02/2024 d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présentée par REVEL TEAM AUTO représentée son Président, Mr PEREIRA Antoine, en vue de l'organisation de la 43^{ème} course de côte de Revel,

Arrête

ARTICLE UNIQUE : L'écurie REVEL TEAM AUTO est autorisée à ouvrir une buvette de 2^{ème} catégorie du **Samedi 08 Juin 2024 à partir de 08h00, au Dimanche 09 Juin 2024 jusqu' à 20h00**, à l'occasion de l'organisation de la 43^{ème} course de côte de Revel-Vaudreuille St Ferréol, à charge pour l'association de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

A VAUDREUILLE, le 21 Mars 2024

Le Maire, J. LAGOUTTE



Ouverture de la Mairie : Mardi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - Jeudi de 9h00 à 18h00

Permanence téléphonique : Vendredi de 09h00 à 12h00